

- p. 2 : Pour une paix et une solution négociée en Ukraine
- p. 3 : Nous ne paierons pas leurs crises
- p. 4 : Le PIAL : brader l'inclusion scolaire tout en brutalisant les personnels
- p. 5 : Réforme de la Fonction publique : précarisation de toutes et tous
- p. 6 : La «transformation de la voie professionnelle» : un grand bond en arrière au service de l'entreprise
- p. 7 : Les années Blanquer...
- p. 8 : DHG en baisse dans les collèges
- p. 9 : Le bilan du quinquennat Blanquer en LGT : sélection et massification
- p. 10 : Macron - Blanquer - Montchalin : le bilan
- p.11 à 14 : DOSSIER – «Notre École, notre projet»**
- p. 15 : Christine Renon, Samuel Paty : alibis des contre-réformes Blanquer
- p. 16 : DS comme... discrimination syndicale
- p. 17 : L'égalité pour un avenir durable ? Colloque Féministe à Montreuil
- p. 18 : La loi de Transformation de la Fonction publique En Europe : une conception marchande de l'école
- p. 19 : Rencontre avec Philippe Martinez
- p. 20 : Dans la suite des gouvernements précédents, les destructions de Macron
- p. 21 : Luisa, enseignante fictive mais réaliste
- p. 22 : Accueillir sans discrimination
- p. 23 : P comme... Projet, du SNETP à l'UNSEN

Je souhaite me syndiquer

Se rendre sur notre site : www.cgteduc.fr

cliquer sur «Rejoignez-nous» dans le menu principal

Je souhaite prendre contact

01 55 82 76 55 / unsen@cgteduc.fr

CGT Educ'action - 263, rue de Paris

case 549 - 93515 Montreuil cedex



Directrice de publication : Nadine CASTELLANI LABRANCHE. Rédactrice en cheffe : Pauline SCHNEGG

Maquette : Christine JARRY-AREND. Conception de la «Une» : Bertrand VERHAEGHE

Périodicité : bimestrielle. CPPA : 0625 S 07375 - ISSN : 1250-4270. Dépôt légal : à parution

Imprimerie RIVET - BP 1577 (87022) Limoges cedex 9. CGT Educ'action - 263, rue de Paris -

case 549 - 93515 Montreuil cedex. Tél. : 01.55.82.76.55 - Télécopie : 01.49.88.07.43

Mél : unsen@cgteduc.fr - Internet : www.cgteduc.fr



Pour la paix et une solution négociée en Ukraine

Le 24 février dernier, Vladimir Poutine a pris la décision criminelle d'envahir le territoire ukrainien, en violation de l'indépendance de cet État souverain. Cette décision est lourde de conséquences, en premier lieu pour le peuple ukrainien, dont des centaines de victimes en une semaine et des centaines de milliers de personnes déplacées sont d'ores et déjà à déplorer, pour le peuple russe qui va subir de plein fouet les répercussions des mesures de rétorsion mondiales ainsi que pour tous les peuples européens qui vivent dans l'angoisse d'une escalade militaire sur le vieux continent.

Cette guerre, à l'heure des réseaux sociaux, est de plus en plus une guerre d'images que nous nous devons de décrypter et d'expliquer à nos élèves, à nos enfants qui sont particulièrement touchés par ce qui est souvent leur première expérience d'un conflit militaire à quelques milliers de kilomètres de nos frontières.

Le jour même de cette invasion, la CGT a, dans un communiqué, immédiatement exprimé sa solidarité avec les peuples qui subissent les décisions autocratiques menant à la guerre et aux destructions.

Elle a rappelé qu'elle est **«aux côtés des travailleuses et travailleurs, des organisations syndicales des pays qui seront rapidement impactés par cette guerre»**. Elle a également appelé à **«un cessez-le feu en Ukraine et à la mise en œuvre des accords existants»**.

Les peuples aspirent à vivre dans la paix et c'est de notre responsabilité d'organisation syndicale que de clamer une fois de plus que les solutions pacifistes et négociées sont les seules qui valent. C'est d'ailleurs dans cet esprit que le 25 février dernier, les confédérations ont ensemble réaffirmé et **«avec force le préambule de la constitution de l'OIT (Organisation internationale du travail) affirmant qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale»**.

Christine PAU.



Michaël MARCILLOUX, co-secretaire général

Nous ne paierons pas leurs crises

Souvenez-vous, dans les années 90, à la chute du mur de Berlin et la fin de la Guerre froide, la théorie de la «*fin de l'Histoire*» était à la mode. La mondialisation et un nouvel ordre mondial, sous le leadership éclairé des États-Unis, allaient apporter paix et prospérité aux peuples du monde entier.

Depuis, nous avons pu subir les guerres impérialistes de la nation éclairée, la montée du fascisme djihadiste, la financiarisation absolue de l'économie et deux crises financières, l'explosion des inégalités, l'aggravation inexorable du changement climatique, la montée de l'extrême droite dans les pays développés, etc.

Non contente de ne pas se terminer, l'Histoire semble surtout s'accélérer au détriment des peuples.

Une autre société nécessaire

En ce début 2022, l'Europe découvre avec horreur qu'un pays du continent peut envahir un autre et que l'arsenal nucléaire mondial peut détruire plusieurs fois l'humanité. Certes, il y avait déjà eu une pique de rappel en ex-Yougoslavie, mais bon, ce n'était que des bombardements ciblés d'après l'OTAN et nos bombes sont plus humaines, tout le monde le sait sauf les Serbes, les Irakien-nes, les Afghan-es...

Face à l'impérialisme criminel de Poutine, Macron a donc décidé courageusement de nous dire la vérité, photo hollywoodienne, en plein travail diplomatique, à l'appui : l'Histoire est tragique et vous allez payer pour l'apprendre. Les prix des matières premières et de l'énergie vont s'envoler et l'inflation vous appauvrir. La mondialisation ultra-libérale ne sera pas si heureuse que prévue du fait de ce contretemps imprévisible mais il n'y a pas d'alternative. Alors, rassurez-vous, je suis là, je supprimerai la redevance et autres impôts.

C'est qu'il ne faudrait pas remettre en cause l'orthodoxie ultra-libérale et aller chercher l'argent où il est. Déjà, le semblant de programme que le candidat Macron daigne délivrer le montre : relèvement de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans, attaque contre les statuts de la Fonction publique, recrutement des enseignant-es par les chef-fes d'établissement, entreprises dans les établissements, orientation précoce...

Devant la crise économique, sociale et environnementale ainsi que les risques de guerre qui l'accompagnent, il est impératif de rappeler qu'une autre société est non seulement possible mais nécessaire. Contre le capitalisme qui organise l'appauvrissement du plus grand nombre aux bénéfices de quelques-un-es et qui est le responsable de la crise climatique, **la CGT va continuer à exiger une transformation radicale sociale et écologique de la société dans les luttes avec les travailleurs et travailleuses.**

La CGT Éduc'action y jouera pleinement son rôle, notamment en portant son projet pour une École réellement émancipatrice.

Le PIAL : brader l'inclusion scolaire tout en brutalisant les personnels

L'école inclusive est depuis des mois le "jouet" de Blanquer. Il enchaîne les effets d'annonces, colportant sans honte des mensonges au mépris de la réalité du terrain. En cinq années de mandat, le ministre a réussi à massacrer le développement de l'inclusion scolaire avec l'implantation des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL). L'élève en situation de handicap et sa famille sont floué-es par les discours de Blanquer, Cluzel et consorts, champions toutes catégories de l'enfumage ! Leur seul objectif : **faire des économies sur leur dos tout en faisant illusion.**

modifiables à loisir ; accompagnement des élèves sur des temps plus courts avec la difficulté d'établir une relation de confiance et d'assurer leur suivi ; plusieurs AESH pour un-e même élève, quand bien même cela va totalement à l'encontre des préconisations (comme par exemple pour les enfants porteur-teuses de TSA¹) ; impossibilité de travailler avec les équipes enseignantes de façon cohérente, de construire des relations de travail dans le temps ; pressions hiérarchiques imposant une organisation du travail qui n'a aucun sens ou d'accepter des missions qui sortent du cadre de gestion ; détournement des heures d'activités connexes ; chaîne hiérarchique incompréhensible (directeur-trice, chef-fe d'établissement, coordonnateur-trice PIAL, AESH référent-e, IEN, Inspecteur-trice ASH...) ; risque constant de perdre le deuxième emploi (contraint) à force d'affectations changeantes ; difficultés d'organisation et frais de garde d'enfants augmentés (temps de trajet rallongés et changements réguliers d'emploi du temps), frais de carburants...

Le PIAL ou comment maltraiter les AESH

Les AESH le payent cher : des conditions de travail extrêmement dégradées engendrant des burn-out en série avec des salaires les maintenant toujours sous le seuil de pauvreté et indignes de la technicité du métier.

■ Des conséquences dramatiques

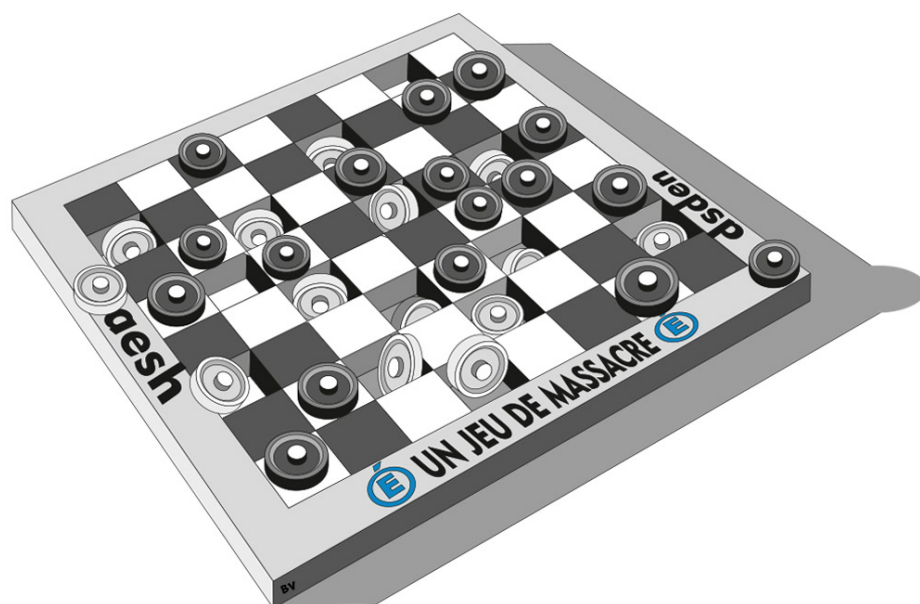
Affectations arbitraires sur plusieurs établissements parfois sur une même journée ; réaffectations du jour au lendemain par simple appel ou texto ; emplois du temps

La liste des conséquences désastreuses pourrait être étendue au travail des enseignant-es, aux familles et aux élèves !

La CGT Éduc'action est le seul syndicat qui organise depuis plusieurs années un collectif AESH composé principalement d'AESH. Le groupe a mis régulièrement à disposition des militant-es des fiches thématiques ainsi qu'un guide juridique entièrement réactualisé afin d'outiller les camarades pour aller au contact des AESH, pour mieux les accompagner dans leurs revendications : un vrai statut de fonctionnaire, un salaire temps plein équivalent à 1,4 fois le SMIC dès 24H d'accompagnement, l'abandon des PIAL.

LE COLLECTIF AESH

¹ TSA - Trouble du spectre autistique



Réforme de la Fonction publique : précarisation de toutes et tous

Adoptée en 2019, la loi de transformation de la Fonction publique a profondément changé le fonctionnement de la Fonction publique ainsi que ses fondements.

Les principes d'égalité, d'indépendance et de neutralité des agent-es ainsi que le principe de responsabilité sont les fondements de notre Fonction publique.

Cela implique une carrière déconnectée de la mission exercée et une forme de démocratie sociale pour en garantir le fonctionnement. Sous prétexte de modernisation et de simplification, cette loi a vidé de leur substance les Commissions Administratives Paritaires (Académiques, Départementales...), elle a modifié les politiques RH et elle ouvre des possibilités managériales nouvelles comme la rupture conventionnelle par exemple. La loi de transformation de la Fonction publique a fait passer la Fonction publique d'une logique de gestion collective à une individualisation des parcours en s'attachant à la mission et non plus à la carrière.

Dérive néolibérale dans la Fonction publique

Cette logique néo-libérale s'est déclinée dans l'Éducation nationale. Les CAPA, CAPD et autres CAPN ne sont plus consultées que pour des situations individuelles, comme des conseils de discipline ou des saisines individuelles d'agent-es pour contester une décision défavorable. Il n'y a donc plus de CAP pour les mutations ou les promotions d'échelon par exemple.

Les chef-fes d'établissement voient leurs pouvoirs accrus, que ce soit en matière de recrutement, d'évaluation et même de sanctions envers les personnels.

Cette dérive managériale est censée amener de l'efficacité tout comme la mise en concurrence des agent-es. La mise en concurrence passe notamment par la rémunération. En ne revalorisant que par le biais de primes, en n'accordant pas les mêmes primes



à toutes et tous (exemple la prime informatique dont sont dépourvu-es les professeur-es documentalistes alors que les autres professeur-es la touchent) et en maintenant un blocage de la valeur du point d'indice, la rémunération est de plus en plus dépendante de la part des primes qui la compose. La part indiciaire, gage d'égalité entre les agent-es, qui est commune à des corps entiers, avec des grilles de progression, a de moins en moins d'importance. La rémunération est donc de plus en plus liée à la mission exercée.

La dérive d'une Fonction publique de carrière à une Fonction publique de mission est constante depuis une trentaine d'années mais s'est fortement accélérée ces cinq dernières années, notamment dans l'Éducation nationale.

La précarisation touche les titulaires mais bien davantage les contractuel-les qui n'ont pas les mêmes garanties et entrent en concurrence avec les agent-es sous statut. Face à cette montée en force néo-libérale il est plus que nécessaire de reconstruire du collectif.

Aussi la CGT est là pour faire valoir vos droits et défendre un autre projet d'École et de société.

Jean-François PETIT

La «transformation de la voie professionnelle» : un grand bond en arrière au service de l'entreprise

Ce que le ministre appelle «*transformation de la voie professionnelle*» n'est qu'un élément du vaste chantier destiné à refonder complètement, à la fois notre système éducatif et celui de la formation professionnelle. Elle a pour objectif de poursuivre la casse de l'enseignement professionnel sous statut scolaire.

Diktat du patronat

Les nouvelles grilles horaires en diminuant drastiquement les heures d'enseignement disciplinaire tant dans les matières générales que professionnelles, appauvrissent les contenus de formation. L'introduction de la co-intervention et du chef-d'œuvre consacre la vision utilitariste du français et des maths.

Cette réforme réduit les réelles possibilités, déjà bien insuffisantes, de poursuite d'études de nos bachelier·ères et de leur réussite dans le supérieur. L'explosion des heures d'accompagnement personnalisé contribue à l'individualisation des parcours au détriment du groupe classe.

RÉFORME DE LA VOIE PRO : BLANQUER JOUE À ... L'APPRENTI SORCIER !



La refonte des programmes consiste pour l'essentiel à réduire la culture générale de nos élèves pour donner davantage de place à la culture de l'entreprise. Il s'agit aussi et surtout de mettre en place des programmes adaptés au nouveau mode d'évaluation des savoirs et savoir-faire, les fameuses compétences, qui vont bientôt remplacer les unités constitutives de nos diplômes dans les référentiels.

C'est l'instrument de la casse des diplômes qui se met en place. Le BEP a été rayé des diplômes et le DI (Diplôme Intermédiaire) est devenu une attestation délivrée par le rectorat.

La mise en place des familles de métiers confirme la volonté de laminer la voie professionnelle en regroupant en seconde différentes spécialités sous couvert de compétences communes génériques et incertaines. Ce regroupement d'élèves par section permet la réduction du nombre de postes, mais aussi la déspecialisation du diplôme et par ce fait, la déqualification de son·sa lauréat·e. Les formations par apprentissage ne sont pas concernées par cette mesure. Largement soutenu par le gouvernement, l'apprentissage se développe dans les EPLE par la mixité des publics. Cette mixité conduit à l'annualisation de nos services et fragilise le statut.

Cette réforme, qui accélère la perte de sens du métier d'enseignant·e, fait aussi partie d'un ensemble de réformes renforçant un système scolaire basé sur le tri et la sélection. Elle vise à réduire toujours plus le coût du travail en attaquant la qualification et sa reconnaissance dans l'emploi, avec un glissement de plus en plus perceptible de l'exercice d'un métier vers l'occupation d'un emploi.

Le gouvernement répond ainsi au diktat du patronat qui souhaite la précarisation et l'individualisation la plus complète des salarié·es.

Philippe DAURIAC et Catherine PRINZ.

Les années Blanquer...

A lors que le ministre prône l'écoute et le respect, l'épisode d'Ibiza fut une sorte de point d'orgue de cinq années de politique brutale et d'appauvrissement du service public d'éducation. Victime d'une course effrénée aux réformes délétères, l'Éducation subit la logique néo-libérale qui explose tous les services publics. **Et le primaire, pourtant priorité présidentielle, n'a pas été épargné...**

Contrairement à ce qui est véhiculé par le ministre Blanquer et répété à l'envi, le bilan est particulièrement néfaste pour le premier degré. Le très faible niveau de recrutement génère des manques criants de personnels et donc une dégradation des conditions de travail des personnels et d'étude des élèves, amplifiée par la crise sanitaire. En cinq ans, un peu plus de 7 000 emplois ont été créés alors que les priorités ministérielles (dédoublément en Éducation prioritaire et plafonnement à 24 élèves/classe) en nécessitaient plus de 19 300.

... de coûteuses chimères.

Mais c'est la vision idéologique Blanquer de l'École qui a provoqué le plus de dégâts. À travers «*la loi Blanquer*», **il a institutionnalisé la territorialisation et l'expérimentation permettant ainsi la mise à mort de l'Éducation prioritaire (EP)** et le développement des CLA (Contrats Locaux d'Accompagnement), mais aussi l'expérimentation marseillaise des directions d'école quasi autonomes.

L'explosion du cadre national n'empêche pas le contrôle et la volonté de caporalisation des personnels : article 1 de sa loi sur l'obéissance, instauration de l'autorité fonctionnelle accordée aux directions d'écoles dès la rentrée 2022, généralisation du-tout évaluation (des personnels et des élèves) ...

En amplifiant la confusion entre enseignement adapté et handicap, il a scellé le sort des RASED avec leur quasi destruction (nombre et missions). **Et il sera le premier à avoir généralisé le recours aux enseignant-es non titulaires dans les écoles.**



Au-delà des décisions politiques, la méthode Blanquer s'accompagne d'un **mépris rarement égalé pour l'institution et tous les personnels**. À ces dernier-ères, éreinté-es, jamais pris-e au sérieux même après le suicide de Ch. Renon, ou pleinement mobilisé-es pour réduire les décalages abyssaux entre les décisions prises et les réalités de terrain, s'ajoutent l'opprobre et le dénigrement (propos ambigus et politique salariale indigente).

La destruction de l'École

Le résultat est aujourd'hui sans appel : seulement 4% des professeur-es des écoles considèrent que leur métier est valorisé, les écarts de niveau aux évaluations nationales entre élèves d'EP et hors EP restant très importants, les perspectives de carrière gelées et la précarité institutionnalisée.

Sans être le premier à avoir réformé l'École, Blanquer l'est certainement à l'avoir fait aussi profondément et rapidement. **Et cette École est à mille lieux de celle que nous portons.**

Kahina SEGHIR et Jérôme SINOT

DHG en baisse dans les collèges

Sous couvert d'une communication qui noie les moins aguerris, le ministère continue les coupes sèches dans les effectifs des personnels.

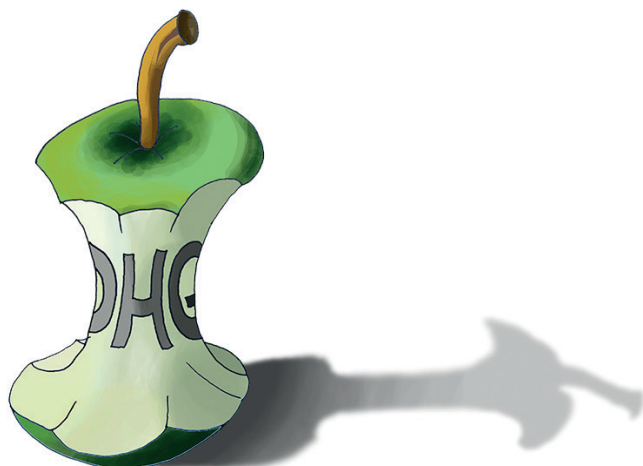
En annonçant 1 255 moyens d'enseignement supplémentaires, il oublie de dire qu'il s'agit en fait de moyens contractuels et d'heures supplémentaires. Pour la rentrée 2022, ce sont encore **410 postes d'enseignant-es qui disparaissent dans le 2nd degré**. Plutôt que tirer les leçons de ces deux dernières années, renforcer les effectifs enseignants et alléger les classes, c'est un choix totalement inverse et purement comptable qui est fait.

L'enseignement public sacrifié

■ L'exemple des Bouches-du-Rhône 2018/2022

Tous les collèges ont souffert de la baisse des moyens. Avec une augmentation des effectifs de 3 000 élèves, on aurait dû voir les DHG¹ augmenter dans les mêmes proportions. Or si on compare le H/E² de 2018 et le H/E de 2022, on a une baisse de 0,2 ce qui représente 1900h (soit la disparition de 105 ETP³), approximativement 0,75 ETP par collège.

Une hausse de 3 000 élèves correspond à l'équivalent de cinq collèges, et un seul nouveau collège ouvrira



à la rentrée 2022. Les élèves sont tassés dans les établissements. Les conditions de travail se dégradent. Le taux de HSA⁴ à 24% use les personnels.

En REP+, la situation est encore pire. La stratégie de lissage assumée du gouvernement (donner moins de moyens en éducation prioritaire pour «éviter» les effets de seuil) se traduit par la perte de 3 ETP par collège. Les moyens sont pris aux collèges de l'éducation prioritaire selon une logique pseudo-comptable et politique. En termes de H/E, les REP+ concentrent 73% des pertes. Ce qui affaiblit le discours de l'administration sur la mise en place des micro-collèges.

En dehors de l'éducation prioritaire, le H/E baisse de 1,3%, l'équivalent de 877 heures (48 ETP). Ces établissements souffrent d'un manque de moyens qui engendre des classes surchargées.

■ Un gagnant cependant

Tous ces éléments favorisent l'implantation de l'enseignement privé. Les familles, confrontées à un service public dégradé dans les 1^{er} et 2nd degrés, sont poussées vers les collèges privés sous contrat. Ce phénomène touche tous les types d'établissements et mène dans certains quartiers à des fermetures inquiétantes de classes...

■ La mobilisation s'organise

La mobilisation des équipes s'organise autour de la revendication du retour des moyens retirés depuis 2018. Les militant-es portent en même temps les revendications de la CGT Educ'action (notamment en termes d'effectifs : 20 élèves maximum par classe, 15 en éducation prioritaire) pour **donner une perspective revendicative enthousiasmante portée vers l'avenir et la conquête.**

Laurent IGHOUSSSEN et Sandra GAUDILLÈRE

1DHG : dotation Horaire Globale
2 H/E : Heures DGH ÷ nombre d'élèves
3ETP : Équivalent Temps Plein
4HSA : Heures Supplémentaires Année

Le bilan du quinquennat Blanquer en LGT : sélection et massification

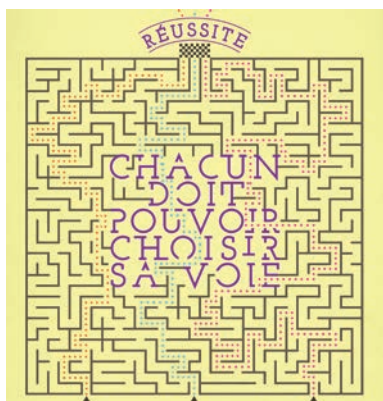
La réforme du LGT et du Bac, mise en place depuis 2018, a deux missions : réduire les moyens et sélectionner les élèves, via Parcoursup.

■ CÔTÉ ÉLÈVES

«L'étoffe des héros»

Dans la «start-up nation», l'élève doit devenir l'auto-entrepreneur-e de sa réussite et savoir, dès 15 ans, quelles études faire pour choisir les «bonnes spécialités».

La valeur sûre : les maths, demandées par de nombreuses formations sélectives, même non scientifiques, mais délaissées par les filles bien plus qu'avant la réforme.



Bilan :

- l'individualisation des parcours et l'éclatement des groupes classes (30 professeur-es en moyenne pour une classe de filière générale) ;
- le creusement des inégalités sociales, scolaires et de genre entre ceux-celles qui ont les codes (spécialités, options, dispositifs du type «cordées de la réussite»), et ceux-celles qui ne les ont pas ;
- la perte d'attractivité des séries technologiques, notamment STI2D et STL.

«Surveiller et punir»

La réforme du Bac, conçue pour alimenter Parcoursup en notes, utilise deux leviers : la mise en place du contrôle continu pour 60% et le maintien des deux épreuves de spécialité en contrôle final dès le mois de mars, seuls le français et la philosophie restant au mois de juin.

Conséquences :

l'évaluation permanente, donc le classement, devient le cœur du métier puisque chaque note compte pour

Parcoursup et pour le Bac. En résulte un mal-être inédit des élèves, stressé-es à chaque devoir et par l'arrivée prématurée des épreuves de spécialité.

■ CÔTÉ ENSEIGNANT-ES

«Un pognon de dingue» économisé

La réforme a déjà économisé plus de 2 500 postes, et les DHG en forte baisse dégradent les conditions d'apprentissage :

- dédoublements très limités et «groupes» de tronc commun et de spécialités souvent à 35 élèves ;
- augmentation du nombre de classes par enseignant-e et du nombre de classes de provenance des élèves : en moyenne, un-e professeur-e de SES a des élèves venant de 12 classes, en maths de 8 classes ;
- multiplication des heures supplémentaires au détriment de la création de postes ;
- concurrence entre disciplines et entre collègues au sein des établissements pour sauver des heures, moins propice aux mobilisations collectives.

Au lycée, souffrance généralisée

«Heureux ceux qui souffrent»

- l'évaluation permanente du nouveau Bac change notre rapport aux élèves et à nos collègues ;
- les enseignant-es se sentent de plus en plus isolé-es : les équipes pédagogiques à 30 ou 40 dans des groupes classes éclatés n'ont plus de sens ;
- l'alourdissement des tâches d'orientation, la course aux programmes et le calendrier précoce de Parcoursup renforcent **le sentiment de ne jamais parvenir à faire correctement notre métier, à savoir construire des savoirs de haut niveau pour l'ensemble de nos élèves.**

Jamais autant de collègues de LGT n'ont envisagé une mutation en collège ou une reconversion professionnelle.

Jean-Etienne DUBOIS

Macron - Blanquer - Montchalin : le bilan

■ Salaire = vide sidéral

À peine élu, le président Macron, avec son gouvernement, a donné le ton et sa vision de la Fonction publique. Une vision libérale, basée sur la méritocratie et l'individualisme. Il reporte le PPCR d'un an, les faibles revalorisations prévues sont reportées précarisant les personnels de catégorie C. Il faudra attendre, à nouveau 3 ans, une augmentation du SMIC et une inflation galopante pour obtenir une modification des grilles. Mais toujours, la déception pour les personnels.

Le Grenelle de l'Éducation nationale qui a débuté en septembre 2020, laissera les personnels ATSS sur le bord de la route, malgré l'intervention des différentes organisations pour dénoncer cette injustice.

Dégradations à tous les niveaux

■ Télétravail = changement de paradigme

Même si les textes sur le télétravail existent depuis plusieurs années, il n'a jamais été déployé massivement. Il aura fallu un confinement lié à une pandémie pour sa mise en place à marche forcée. Les premiers temps seront difficiles : manque de matériel informatique,

applications professionnelles non sécurisées. **Ce nouveau mode de travail même s'il est plébiscité par les personnels, doit nous amener à une réflexion plus large.**

Les conditions de travail sur site ne se seraient-elles pas dégradées ?

Les tensions au niveau des équipes par suite de multiples réorganisations et/ou suppressions de poste ne favorisent-elles pas cela ?

Ou est-ce pour des raisons plus personnelles telles que le temps de trajet maison-travail ?

Pendant le confinement, les situations ont été diverses et nos revendications ont dû se préciser sur **le volontariat, le droit à la déconnexion, le droit syndical, la médecine de prévention, le respect des arrêts de travail liés à la grossesse ou congés paternité** entre autres.

■ Loi 3DS

La loi «*Différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification*» a été définitivement adoptée. Elle impactera tant les usager-ères que les personnels des secteurs concernés. Elle pousse toujours plus loin la déconcentration des pouvoirs et des moyens en systématisant un droit à la différenciation sur la base d'organisations et de règles différentes selon les territoires.

Une brèche supplémentaire est ainsi actée dans les principes républicains d'égalité d'accès et de continuité du service public. **Conçue pour satisfaire le capital en accroissant la mise en concurrence des territoires, la loi 3DS tourne le dos à l'intérêt général.**

La loi 3DS prévoit le transfert de certaines compétences de l'État aux collectivités territoriales, en leur permettant des expérimentations et en leur donnant plus de pouvoirs. Pour l'Éducation nationale, les attaques porteront dans un premier temps sur la médecine scolaire puis sur les adjoint-es gestionnaires un an plus tard.

Christèle RISSEL





À la veille de l'élection présidentielle, s'il est légitime de faire le bilan Éducation du quinquennat Macron-Blanc, nous estimons surtout qu'il est indispensable de réaffirmer notre projet d'École.

En effet, il s'oppose en tout point à celui de la logique libérale actuellement appliquée et qui est largement portée par bon nombre de candidat·es à cette élection. Au-delà de cette élection politique, il est avant tout indispensable de porter ce projet auprès de nos collègues en expliquant à la fois ses fondements idéologiques mais aussi comment il pourrait se traduire concrètement au quotidien.

Dossier coordonné par Christine PAU et Jérôme SINOT

Des moyens pour l'École que nous voulons

Les politiques à l'œuvre depuis des décennies, ont produit une baisse drastique des dépenses dans les services publics. Les crises, enfin médiatisées, que subissent l'hôpital, la justice et l'Éducation, entre autres, en témoignent. Aujourd'hui, l'École publique est à l'os, les effectifs par classe explosent, fragilisant encore un peu plus les élèves issu·es des classes populaires.

Si la construction d'une École réellement émancipatrice passe par un changement de paradigme pédagogique et structurel, elle ne pourra pas se faire sans un effort budgétaire considérable, pour diminuer drastiquement les effectifs par classe et enfin permettre de retrouver des effectifs de titulaires remplaçant·es dignes de ce nom. Mais l'effort doit être général, car c'est bien souvent par les autres catégories de personnels que les coupes ont commencé.

Le ministère est ainsi totalement sous-administré, dans les établissements scolaires, les DSDEN, rectorats et dans l'administration centrale - il suffit d'avoir assisté au travail sur le mouvement des personnels pour s'en apercevoir – et avec aucune aide administrative dans les écoles.

La santé scolaire est en déshérence avec 873 ETP de médecins scolaires et 7 178 ETP d'infirmier·ères pour plus de 12 M d'élèves. Quant aux difficultés sociales des élèves, les services sociaux et leurs maigres 2 573 ETP d'assistant·es sociaux·ales sont bien incapables d'y faire face de façon acceptable.

Que dire enfin, de l'accompagnement des élèves et de la soi-disant priorité que serait l'inclusion scolaire au vu des maigres effectifs de CPE, d'AED et d'AESH ?

Cette politique austéritaire dégrade non seulement le service public d'Éducation nationale mais aussi les conditions de travail de l'ensemble des personnels. Conjugué à la faiblesse des rémunérations, cela pèse sur l'attractivité des métiers. Il est donc urgent d'y remédier avant que l'Éducation nationale ne subisse la même spirale que l'Hôpital. **C'est un plan massif de recrutements de personnels titulaires, de toutes catégories et des augmentations salariales significatives qu'il faut mettre en œuvre.**

Cela commence par la titularisation immédiate des précaires et la fin du financement du privé sous contrat et sa nationalisation.

Michaël MARCILLOUX

Une École qui émancipe

Difficile de découper exactement les contours de l'École émancipatrice, mais une chose est sûre, c'est une urgence. Elle devra aussi se construire avec les personnels et les usager·ères. Elle devra renoncer au fantasme d'une séparation entre connaissances théoriques et «*intelligence de la main*» qui sert la domination de classe ; renoncer aussi à l'illusion de la bosse des maths ou du don des langues qui sert les stéréotypes de genre ; renoncer enfin à l'illusion du mérite dans la prétendue égalité des chances qui justifie la concurrence entre élèves, la sélection de quelques un·es sur la base d'efforts démesurés qu'on ne demande pas à ceux·celles à qui profite le capital culturel et social.

Des pédagogies de coopération

Bref, l'École qui émancipe est celle qui sait que chacun·e est capable de construire ses apprentissages et qu'elle doit le permettre. Elle n'adapte pas les exigences au «*niveau des élèves*» mais aux méthodes pédagogiques amenant les élèves à une culture commune de haut niveau.

■ Des pédagogies critiques et coopératives

Le projet de la CGT Éduc'action est de mettre fin à la concurrence et à l'individualisation tout en proposant des pédagogies de coopération. Elles permettront à



chacun·e de retrouver le plaisir d'enseigner, d'apprendre et de co-construire les savoirs, de se questionner sur le réel, conditions nécessaires à la réussite.

Être maître·sse de sa pédagogie, notre véritable outil de travail, est une nécessité. Imaginons par exemple la possibilité de constituer ponctuellement, sur la base du volontariat, des groupes d'élèves avec plusieurs enseignant·es en vue de réaliser un projet. Dans ce cadre, ces mêmes enseignant·es ne vont pas seulement délivrer un savoir, mais sont aussi des appuis dans la construction de ces savoirs.

La CGT Éduc'action propose une évaluation qui ne soit plus un outil de classement mais de progression des élèves.

■ Une nouvelle organisation de la communauté éducative

Notre projet s'articule autour d'une assemblée générale des personnels tenue régulièrement pour échanger sur les projets et les choix pédagogiques sans remplacer le CA ou le conseil d'École ; des heures de concertation hebdomadaires incluses dans le temps de service pour travailler en équipe et une direction collégiale et tournante pour coordonner au lieu d'imposer des décisions autoritaires.

■ Une école qui a les moyens de fonctionner

Évidemment, la baisse des effectifs est un préalable et une nécessité : 20 élèves maximum en école et en collège, 24 élèves maximum en lycée et 15 élèves maximum en Éducation prioritaire. Sans oublier des moyens de dédoublements, du travail en petits groupes ou à plusieurs enseignant·es...

Enfin, la CGT Éduc'action revendique une scolarité gratuite, laïque et obligatoire de 3 à 18 ans dans le cadre d'un grand service public.

Rémy REYNAUD

De l'ambition pour l'Éducation nationale

L'Éducation prioritaire est sans cesse remise en question, attaquée et instrumentalisée. Les moyens qui lui sont octroyés se réduisent à peau de chagrin. Les établissements et personnels y sont mis en concurrence, la carte des établissements se fait à partir de critères obscurs différents selon les académies.

Les élèves des classes populaires sont au cœur de nos réflexions. L'École que nous voulons doit permettre de réduire les inégalités et d'atteindre pour tou·tes une culture commune et une citoyenneté émancipatrice et égalitaire. Nous revendiquons donc une politique d'Éducation prioritaire ambitieuse, de la maternelle au lycée. Le dispositif doit être cadré nationalement, sur la base de critères transparents et objectifs. Les moyens octroyés doivent permettre une baisse significative d'élèves par classe, la mise en place de demi-groupes, de projets de remédiation et d'accompagnement, selon les besoins. L'indispensable temps de concertation des personnels doit être inclus dans le temps de service. Il faut aussi garantir la présence en nombre suffisant d'AS et d'infirmiè·ères. La reconnaissance salariale doit concerner tous les personnels, AED et AESH compris·es !

Enfin, les politiques d'Éducation prioritaire ne peuvent se penser sans faire le lien avec une transformation radicale de la société, sur le plan du logement, des inégalités sociales territoriales, des discriminations. Cela implique une politique d'ensemble en rupture avec le capitalisme.

Sabrina ROCHE

Émancipation, égalité

Des salaires à hauteur de nos qualifications

La question salariale est devenue prégnante ces derniers temps dans notre secteur et revendiquer des augmentations salariales n'est plus un tabou. Le gel de la valeur du point d'indice subi depuis des années a une conséquence directe pour les personnels, leur salaire et leur pouvoir d'achat.

Les mesures issues du Grenelle ne peuvent satisfaire les collègues. Entre une prime d'attractivité pour les enseignant·es en début de carrière et des augmentations indemnitaires pour les autres catégories, le compte n'y est pas. **Pour la CGT Educ'action, ces mesures favorisent avant tout la concurrence entre les collègues et creusent les inégalités entre les femmes et les hommes.** Il faut avant tout revendiquer une augmentation indiciaire et un rattrapage immédiat.

Quant aux personnels non titulaires, ils-elles doivent se contenter de miettes. Les AESH ont obtenu une



grille qui, pour les premiers échelons leur permet, à peine d'être au niveau du SMIC (comme beaucoup de collègues catégorie C d'ailleurs). Quant aux personnels AEd, les grand·es oublié·es de l'Éducation nationale, ils-elles n'ont obtenu aucune revalorisation.

Pour la CGT Educ'action, il est urgent de revendiquer des salaires décents pour tous les personnels. **Cela passe par le dégel du point d'indice ce qui permettra de rattraper 20 années de décrochage salarial et 400 euros nets par mois pour tou·tes. Exiger des augmentations salariales, c'est légitime et urgent.**

Isabelle VUILLET

La CGT pour la résorption de la précarité dans l'Éducation nationale

Sur les cinq dernières années, le nombre de personnels **non-titulaires** dans l'Éducation nationale a augmenté de 107 243, soit **une hausse de 68%** alors que le nombre de titulaires reste stable (+0,6%, soit +5 694 titulaires). Cette hausse s'explique surtout par le recrutement d'environ 95 000 AEd-AESH.

Concernant les enseignant-es, 8 320 contractuel-les supplémentaires sont comptabilisé-es, dont 2 000 dans le premier degré. Notons aussi que le dernier bilan social du MEN indique que 27% des enseignant-es non-titulaires sont employé-es à temps partiel¹.

Pour une titularisation massive

La précarisation des personnels s'intensifie donc dans tous les champs (premier et second degrés, enseignement supérieur, formation continue) et touche tous les métiers : enseignant-es, administratif-ves, personnels techniques, sociaux et de santé, AESH, AEd...

■ Embaucher des contractuel-les, une volonté politique...

Le principe posé par le Statut Général stipulant qu'un emploi permanent doit être pourvu par un-e fonctionnaire est déjà contourné par dérogation. Mais



la loi de transformation de la Fonction publique d'août 2019 amplifie ce recours au contrat. Cette volonté politique de précarisation galopante, fruit d'une logique libérale implacable, a pour objectif de faire apparaître le statut de fonctionnaire comme un simple support possible de l'emploi public à côté de celui de contractuel-le et de le rendre minoritaire.

Elle contribue à la dégradation de l'emploi statutaire, à la dévalorisation des métiers et à la fragilisation des droits.

Elle contraint bien souvent les collègues à accepter des conditions de travail dégradées et les situe à la portée de pressions hiérarchiques, notamment avec le développement d'une Gestion de Ressources Humaines de proximité conduisant à l'arbitraire le plus total.

■ Quel projet porte la CGT Educ'action ?

La CGT Educ'action, syndicat intercatégoriel, a toute sa place dans la lutte menant à la résorption de la précarité dans l'Éducation nationale.

La CGT Educ'action réaffirme que seul le statut de fonctionnaire pour l'ensemble des personnels garantit leur indépendance et la reconnaissance de la valeur sociale du travail effectué, permettant d'aller vers une unification salariale.

La CGT a pour ambition de faire reculer la précarité structurelle par une triple démarche : arrêt de recrutements de précaires sur des besoins permanents, titularisation des contractuel-les sans condition de concours ni de nationalité ; et dans l'immédiat amélioration des droits et garanties collectives des contractuel-les.

La CGT Educ'action doit poursuivre son combat pour porter la revendication d'une loi de titularisation massive, seule à même d'apporter des réponses statutaires et collectives.

Bertrand COLAS

¹ Source bilan social 2021 – 2021 de l'Éducation nationale, présenté en CTMEN le 9 novembre 2021

Christine Renon, Samuel Paty : alibis des contre-réformes Blanquer

Le 21 septembre 2019, Christine Renon, directrice d'école à Pantin faisait le choix de mettre fin à ses jours sur son lieu de travail. Dans une lettre, elle explique comment la souffrance au travail devient insupportable, ne laissant aucune forme d'ambiguïté sur la responsabilité de l'institution. Cet acte de grande gravité a libéré la parole de nombre d'enseignant-es et particulièrement celle des directeur-trices d'école qui les un-es et les autres ont pu décrire l'effet des choix politiques sur leur santé. La pandémie n'était pas encore passée par là que ces personnels exprimaient leur épuisement : **multiplication des tâches périphériques, manque de remplaçant-es, gestion de situations de plus en plus complexes, injonctions contradictoires...**

■ Manipulation et Récupération

Quelle fut la réaction du gouvernement ? La convocation d'un CHSCT ministériel (c'est obligatoire) suivi d'une grande consultation des directeur-trices d'école. **Le résultat ne laisse aucune place au doute, les réponses posent clairement le manque de moyens, les méthodes managériales délétères...** Résultat ? Rien. Si, la loi Rilhac, l'expérimentation marseillaise, justement tout l'inverse de ce qui avait pu être exprimé. Macron, Blanquer instrumentalisent cet événement et poursuivent sans vergogne leur offensive idéologique néolibérale. Tout ce que dénonçait Christine RENON...

Offensive idéologique

Un autre événement tragique a marqué ce quinquennat, l'assassinat de Samuel PATY. Les mêmes mécanismes d'instrumentalisation ont été mis en œuvre. Le gouvernement a très vite saisi ce tragique événement pour se poser comme garant de la liberté d'expression, de la laïcité au nom de la République. Blanquer a voulu en faire un héros de la Nation, dénonçant « *en même temps* » le « *wokisme* » et les enseignant-es qui porteraient ce dangereux courant de pensée...



Quand ce collègue a eu besoin de protection et de soutien de la part de l'institution, cette dernière ne s'est pas montrée « *bienveillante* ». Pire, il a été mis en cause par la hiérarchie. Quand il s'est agi de rendre hommage à Samuel PATY, Blanquer a refusé de banaliser une journée pour que les enseignant-es puissent préparer collectivement la gestion de cet événement avec leurs élèves.

Ainsi, des collègues ont dû faire face seul-es à des incidents. À l'image d'une de nos camarades, jeune contractuelle débutante, qui, depuis, est toujours en accident de travail, essayant de survivre à un syndrome post-traumatique aigu !

Blanquer n'aura cessé, au cours de son mandat de ministre, d'instrumentaliser des événements afin de promouvoir sa vision de l'éducation, de la pédagogie, de la laïcité nuisant fortement à l'École dans laquelle, chaque jour, des collègues s'accrochent au peu de sens du métier qui subsiste !

COLLECTIF SANTÉ et CONDITIONS DE TRAVAIL

DS comme... discrimination syndicale

L'antithèse de toute discrimination est l'égalité de traitement au regard de l'article 10 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen : «Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi» et du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 : «Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions et de ses croyances»).

Condamnation de l'administration

Cela se traduit par des dispositions statutaires inscrites au nouveau, et décrié, code général de la Fonction publique à l'article L. 131-1. : «Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les agents publics en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses».

Nonobstant cette prohibition de principe, la discrimination syndicale existe néanmoins et peut déboucher sur la condamnation de l'administration fautive par la justice administrative.



C'est ce qui est arrivé à l'université de Toulon. Un fonctionnaire, responsable de service juridique, a vu ses conditions de travail se dégrader à compter de son élection en qualité de représentant du personnel au titre de la CGT (FERC-sup). Notre camarade avait saisi le Défenseur des droits qui a présenté des observations (disponibles en ligne sur son site) devant la juridiction administrative et son employeur.

La cour administrative d'appel de Marseille (25 janvier 2021, n° 19MA03923, 19MA03924, 19MA02545 et 19MA01665) a annulé le refus du bénéfice de protection fonctionnelle, jugé que la mutation sur un poste de chargé de mission constituait une sanction disciplinaire déguisée, reconnu que l'agent avait fait l'objet d'un harcèlement moral discriminatoire en raison de ses activités syndicales, jugé illégale la mention des activités syndicales de l'agent dans son compte-rendu d'évaluation. L'université a par ailleurs été condamnée par le tribunal administratif de Toulon à réparer le préjudice en résultant.

■ L'Europe à la rescousse ?

Transposées en droit interne par la Loi, les dispositions de la directive n° 2000/78 du Conseil du 27 novembre 2000 ont prévu la création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail. Cela s'est traduit par un aménagement de la preuve en soutien à la victime.

Le Conseil d'État (30 octobre 2009, M^{me} PERREUX, n° 298348) a jugé, «que, s'il appartient au requérant qui s'estime lésé [...] de soumettre au juge des éléments de fait susceptibles de faire présumer une atteinte [...], il incombe au défendeur de produire tous ceux permettant d'établir que la décision attaquée repose sur des éléments objectifs étrangers à toute discrimination» **Inversion précieuse de la charge de la preuve pour faire pencher la balance de la justice du bon côté !**

Philippe PÉCHOUX

L'égalité pour un avenir durable ?

Le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, avait été mis, cette année, en France sous le signe de l'égalité salariale. Des dizaines de milliers de salarié-es ont répondu à l'appel à la **grève féministe lancée par la CGT** et 60 organisations féministes.

Cette grève a été particulièrement suivie dans des professions féminisées comme la santé, avec notamment la mobilisation des salariées des EHPAD, l'éducation, ou les services.

Mettre fin aux 28,5% d'écart de salaire entre les Femmes et les Hommes, aux temps partiels subis revaloriser les métiers à prédominance féminine, comme ceux du soin et du lien, stopper les violences sexistes et sexuelles au travail faisaient partie des revendications portées par les manifestant-es.

Le combat féministe continue

Grève féministe également observée en Belgique, sous le slogan "*Quand les femmes s'arrêtent, le monde s'arrête.*" Une manière de montrer pour la quatrième année consécutive, l'importance des femmes et minorités de genre pour faire fonctionner la société et de dénoncer les inégalités, les discriminations et violences qu'elles subissent.

Des violences que les argentines ont aussi dénoncées très fortement alors qu'un viol collectif en plein jour,

Colloque Féministe à Montreuil

Le 9 juin, au siège de la CGT, l'Institut d'Histoire Sociale de la FERC (IHS), le Collectif fédéral Femmes mixité et La Collective de la CGT Éduc'action organisent ensemble un colloque intitulé : **Féminisme et syndicalisme CGT, pratiques militantes et revendications dans le champ de l'Éducation, la formation, la Recherche et la Culture.**

Plusieurs interventions sont prévues à partir des recherches effectuées dans les archives du SNETP-CGT et de la FERC ainsi que du travail d'universitaires et de chercheuses ayant travaillé ces problématiques.

Une large place sera laissée au débat qui permettra de mieux comprendre comment la prise en compte des revendications féministes a évolué dans la CGT et quelles ont été les formes d'organisation des militantes au cours des dernières décennies.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre syndicat pour connaître les modalités d'inscription.

Alain VRIGNAUD - IHS FERC



une semaine avant la journée du 8 mars, avait soulevé l'indignation dans le pays.

Depuis 2 ans, la crise sanitaire a renforcé les inégalités entre les femmes et les hommes avec une augmentation des violences sexistes et sexuelles partout dans le monde, et le contexte de guerre en Ukraine, et pas seulement, a donné une tonalité particulière à ce 8 mars, nous rappelant que ce sont souvent les femmes qui subissent la double peine, là où la guerre sévit. Courageuses sont ces femmes qui en Russie osent s'exprimer par **«un manifeste de féministes russes unies»** contre la guerre et l'occupation en Ukraine.

Et dire que le thème retenu par les Nations Unies pour cette journée était : **«L'égalité des sexes aujourd'hui pour un avenir durable».**

Le chemin est encore long et le combat continue !

Nadine CASTELLANI LABRANCHE

La loi de Transformation de la Fonction publique

Le statut général des fonctionnaires de 1946 est une conquête du Conseil National de la Résistance, le programme des jours heureux, qui vient après le statut des fonctionnaires publié en 1941 sous l'État Français du maréchal Pétain.

Il s'agissait à l'époque de garantir l'indépendance du fonctionnaire dans l'exercice de ses missions et d'assurer une transparence de gestion des carrières des personnels avec la mise en place de commissions administratives paritaires (CAP).

En 1981, des modifications importantes ont renforcé le rôle et les prérogatives des CAP. Elles étaient obligatoirement consultées sur la plupart des décisions individuelles intervenant dans la carrière d'un-e fonctionnaire, ce qui permettait d'assurer une équité certaine dans la gestion de la carrière des agent-es qui avaient la possibilité de choisir leurs représentant-es au suffrage direct lors d'élections professionnelles.

Le gouvernement Macron a balayé ce système avec la loi de Transformation de la Fonction publique en août 2019, instaurant une nouvelle logique synonyme d'opacité et de clientélisme.

L'administration n'est plus tenue de saisir les CAP pour les décisions prises en matière de mobilité des agent-es et les CAP ont perdu toute compétence en matière de promotion interne et d'avancement depuis janvier 2021. Seuls les refus de titularisation, les licenciements et quelques autres actes de même nature seront systématiquement soumis à l'avis préalable des CAP et ces commissions resteront également compétentes, sous leur forme disciplinaire.

Opacité et clientélisme

En décembre 2022, lors du prochain renouvellement général des instances, les CAP seront constituées dans la Fonction publique d'État par catégorie hiérarchique (A, B et C) et non plus par corps de fonctionnaires dans la plupart des ministères. Pour tenir compte de certaines particularités, plusieurs CAP pourront être créées au sein d'une même catégorie à l'Éducation nationale.

Cette loi de transformation de la Fonction publique constitue un recul sans précédent, c'est la raison pour laquelle la CGT continue à exiger son abrogation.

Patrick DÉSIRÉ

En Europe : une conception marchande de l'École

De façon générale, sur les 12 dernières années, dans la quasi-totalité des pays européens les enquêtes PISA montrent une augmentation des inégalités sociales à l'école, y compris en Suède ou en Finlande, pays qui par ailleurs sont souvent cités en modèles.

La compétitivité est le maître mot : on adapte les formations scolaires à la concurrence, et on cultive cette valeur dans l'école elle-même. Le conseil européen considère l'éducation et la formation comme des facteurs économiques de compétitivité et de création d'emplois, mais tout à la fois prône la diminution des moyens investis dans l'école. Cette contradiction apparente influence les politiques de l'Éducation : il s'agit alors de trouver des investisseurs pour l'école, autrement dit de procéder à la marchandisation de l'école.

Pauline SCHNEGG

Rencontre avec Philippe Martinez

Philippe Martinez a évoqué pour le PEF la place de l'École et de l'Éducation au sein de notre syndicalisme confédéré.

■ Tout d'abord, quels souvenirs as-tu de l'École dans ton parcours personnel ?

Ah... c'est une autre époque... J'ai un bon souvenir de l'École car je l'ai vécue comme un lieu d'enrichissement personnel mais aussi un lieu de débat et de discussion. J'y ai développé mon esprit de contradiction car je n'étais pas toujours d'accord avec mes professeur·es ; d'ailleurs je suis allé jusqu'au bac + 1... mois, car mes premières grèves ont contribué très vite à me faire virer !

■ Quelle vision as-tu du quinquennat en matière éducative ?

Il est à l'image de la gestion de tout le reste ! Face à la politique de réduction de la dépense publique, aucun lieu n'est sacralisé et notamment l'Éducation. Face à la réduction des coûts, la déqualification des enseignant·es, personnels administratifs, techniques... Il est légitime que les personnels expriment leur ras-le-bol !

Ils sont parmi les moins bien payé·es en Europe. Dans cette gestion élitiste de la société, «*les winners doivent continuer à winner et les loseurs... c'est de leur faute*».

Le MEDEF veut la mainmise sur l'École : il ne veut pas des jeunes capables de réfléchir mais une main d'œuvre opérationnelle tout de suite. C'est ce qui explique la création de pseudo-diplômes comme les Certificats de Qualification Professionnelle de l'UIMM⁽¹⁾ qui sont davantage la validation d'une utilisation limitée à un poste qu'un vrai diplôme permettant d'avoir un avenir ouvert.



■ Quelle place l'École et l'Éducation, incarnées par la CGT Educ'action et la FERC, prennent-elles dans le champ revendicatif de la CGT ?

J'espère qu'elle en prend de plus en plus même si, et c'est lié à l'histoire du syndicalisme enseignant, elle n'a pas encore une place suffisante dans nos expressions. Les résultats des dernières élections montrent une progression importante de la CGT Educ'action, ce qui confirme la nécessité de la CGT dans le champ de l'Éducation. Le syndicalisme enseignant a plus que jamais toute sa place dans le syndicalisme interprofessionnel car les questions d'Éducation traversent toute la société, d'où la nécessité du renforcement de la FERC et de la CGT Educ'action.

■ Quelle vision as-tu de l'action syndicale et intersyndicale dans le champ de l'Éducation ?

Être dans une confédération interprofessionnelle favorise les actions unitaires et larges sur de nombreux enjeux de société. On est très souvent ensemble dans les luttes, avec la FSU par exemple, et cela nous permet de traiter d'Éducation mais aussi de sujets économiques et sociaux plus larges. Plus le syndicalisme sera parcellisé, plus nos adversaires joueront sur la division du monde du travail, et moins nous aurons de chances de voir avancer les revendications du monde du travail.

Propos recueillis par Christine PAU

(1) l'Union des industries métallurgiques et minières

Dans la suite des gouvernements précédents, les destructions de Macron

Nos pensions de fonctionnaires sont la prolongation de nos salaires. Les retraites font partie du bien commun dans le cadre de la Sécurité Sociale. Nous avons cotisé, donc socialisé une partie de nos salaires durant notre vie de travail. Le ministre du Travail Ambroise Croizat a appliqué en 1945 le texte «*des jours heureux*» issu du CNR : la retraite pour toutes et tous. Mais cette conquête subit de profondes modifications depuis la fin des années 1980, appuyées par le patronat CNPF puis MEDEF.

30 ans de perte de pouvoir d'achat

L'UCR-CGT a répertorié ces attaques, de 1988 à 2020 :

1988 : Chirac les indexe uniquement à l'indice INSEE des prix et les exclut des fruits de la croissance.

1990 : Rocard instaure la CSG.

1993 : Balladur calcule les 25 meilleures années de carrière au lieu de 10 et passe de 150 à 160 trimestres pour une pension complète... alors que licenciements, délocalisations et chômage s'accroissent.

2003-2005 : Chirac et Fillon retardent leur indexation sur les prix et suppriment pour les fonctionnaires les revalorisations attribuées aux actifs.

2008 : Sarkozy et Fillon repoussent la majoration annuelle de 4 mois et suppriment la 1/2 part des personnes seules ayant élevé au moins un enfant.

2013 : Hollande et Valls les bloquent, ajoutant leur taxe spécifique «*retraité-es*» de 0,3%, la CASA, prémices au financement de la perte d'autonomie par l'impôt. Résultat, les pensions n'augmentent que de 0,1% d'avril 2013 à septembre 2017.

2017 : Macron et Philippe empirent les spoliations en différenciant les revalorisations (1% pour les plus faibles et 0,3% pour les autres), en augmentant la CSG (de 25% pour 60% des retraité-es)...

30 ans de perte de pouvoir d'achat avec une baisse de 12% entre 2014 et 2021. Et ça continue : 2,9% d'inflation en 2021 pour une augmentation de 1,1% au 1^{er} janvier



2022 ! De quoi justifier 400 € pour toutes et tous et revendiquer : **«pas de retraites complètes en dessous d'un SMIC à 2 000€ bruts» et leur «indexation sur le salaire moyen».**

En réponse à cette régression, nous étions 25 000 à manifester dans l'unité à Paris le 2 décembre 2021.

Nous manifesterons de nouveau le 24 MARS, y compris contre le marché de la santé, le nouvel eldorado des GAFAM... Pour gagner, il nous faut augmenter la portée, la force de notre lutte.

Débattons sur le montant de nos pensions : «*Que me faut-il pour vivre ?*», agissons par des actions intergénérationnelles sur nos besoins. Proposons l'adhésion et aussi la continuité syndicale pour un syndicat fort...

Macron et des candidat-es à la présidentielle veulent mettre fin à la Sécurité Sociale intergénérationnelle et solidaire telle que ses fondateurs l'ont conçue en 1945, en fiscalisant les cotisations et /ou en les supprimant. Exigeons une **«SÉCURITÉ SOCIALE INTÉGRALE» financée sur le travail et la cotisation sociale !**

Gérard NOVAK-SNR SDEN 35



Luisa, enseignante fictive mais réaliste

Afin de rendre concret notre projet d'École, nous réalisons une interview fictive d'une professeure des écoles, Luisa, exerçant dans une école travaillant selon les préceptes CGT.

■ Quel est ton parcours professionnel ?

Enseignante depuis 15 ans, je travaille actuellement dans une école d'une ville de 20 000 habitant-es après avoir exercé dans des écoles rurales et un établissement spécialisé (IME).

■ Quelles sont les caractéristiques d'accueil et d'encadrement de ton école ?

Cette école accueille 128 élèves réparti-es dans 7 classes dont une ULIS. Les doubles niveaux permettant la réussite par l'entraide entre élèves, mais aussi pour obtenir 20 élèves maximum par classe, sont favorisés. Nous avons aussi rompu avec le principe 1 PE-1 classe. Il y a donc 9 professeur-es réalisant 18h de service en classe alors que les élèves ont 26h hebdomadaires de scolarité. On trouve également une enseignante titulaire remplaçante affectée dans l'école, une équipe RASED complète et dédiée, un secrétaire administratif statutaire et 4 AESH statutaires à plein temps.

■ Comment s'organise le travail administratif et pédagogique dans l'école ?

On considère que le travail en équipe facilite le fonctionnement de l'école et la prise en charge des

élèves. De même, la coopération est le meilleur outil pour viser l'émancipation. C'est pour cela que nous avons instauré, et obtenu de la part de l'administration, une direction collégiale avec une décharge de direction à disposition de l'ensemble de l'équipe. Cela permet une répartition de la charge de travail (en lien avec le secrétaire administratif) et un partage de la prise de décision.

Nous avons réaffirmé le pouvoir du conseil des maitre-sses qui se réunit une fois par mois pour faire un point sur l'organisation mais aussi pour discuter du travail et des orientations pédagogiques collectives, tout en respectant la liberté pédagogique de chacun-e. On a aussi décidé de ne plus remplir Base-Onde ou autres enquêtes administratives inutiles, ni de faire passer des évaluations nationales standardisées inopérantes. Refusant toute territorialisation de l'Éducation, nous refusons toute intrusion des collectivités locales dans notre fonctionnement (horaires et projets imposés...).

Estimant que le Socle commun est un outil de formatage et de renforcement des inégalités sociales, nous avons décidé de nous en passer, tout comme le LSU et les programmes Blanquer.

Nous travaillons de façon transversale entre collègues pour construire nos enseignements. Il en va de même avec l'ULIS et le RASED qui sont pleinement intégrés à l'école et dont les missions pédagogiques priment sur l'administratif.

Notre école fonctionne car le nombre de personnels formés y est conséquent, que les temps de concertation sont nombreux et identifiés, rassemblant tous les membres de l'équipe éducative et pédagogique et que nous avons remis la main sur notre outil de travail, la pédagogie.

Jérôme SINOT.

Accueillir sans discrimination

L'agression du dictateur Poutine contre l'Ukraine justifie l'accueil des réfugié·es qui fuient les bombardements par centaines de milliers. En fils spirituel des tsars et de Staline, Poutine mène une guerre impérialiste et nie l'existence même de l'Ukraine, qu'il qualifie d'«*invention*» des bolcheviques. Il exerce contre les Ukrainien·nes la même sauvagerie sanglante qu'en Tchétchénie ou en Syrie. Mais des propos nauséabonds se font entendre pour distinguer ces réfugié·es «*qui nous ressemblent*» des victimes venues d'Afrique ou du Moyen-Orient.

Trier les immigré·es

Alors qu'après la prise de Kaboul par les Talibans en août 2021, Macron déclarait qu'il fallait «*nous protéger contre les flux migratoires irréguliers importants*», le député MoDem Bourlanges nous rassure sur les réfugié·es d'Ukraine : «*Ce sera sans doute une immigration de grande qualité*». Et un éditorialiste de BFMTV de préciser : «*Ce sont des Européens de culture*» une population «*très proche, très voisine*». Il y a quelques années, Le Pen père disait que l'Évangile nous invite à «*aimer son prochain, pas son lointain*». C'est du même tonneau.



«Librement inspiré de Family Guy ou Les Griffin en France»

À la frontière polonaise, plusieurs témoignages dénoncent un tri entre les Ukrainien·nes et les autres, notamment les étudiant·es africain·es, qui fuient les mêmes bombardements russes.

■ Phobie raciste

La prise en compte d'un droit d'asile à géométrie variable, réservé aux plus «*proches*» qui nous «*ressemblent*», est une variante de la phobie raciste du Grand remplacement. Les Tchétchènes ou les Syrien·nes, qui ont subi les mêmes crimes de Poutine et de son aviation, ne sont pas accueilli·es à bras ouverts parce qu'ils-elles présentent l'inconvénient d'être musulman·es ou arabes.

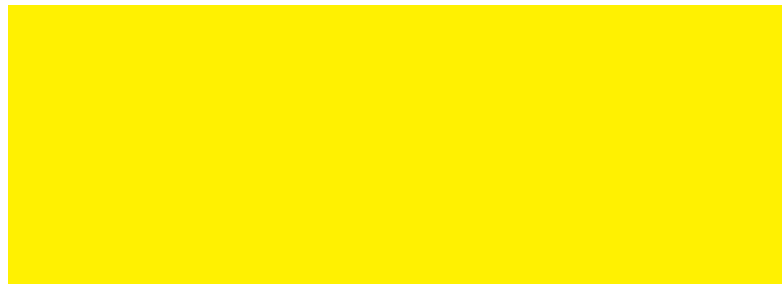
C'est ce qui explique que Zemmour, qui a d'abord rejeté l'accueil des Ukrainien·nes, s'est finalement ravisé, tout en préférant qu'ils-elles restent en Pologne et que l'accueil en France se borne aux francophones.

Selon le démographe Hervé Le Bras «*la crainte d'un Grand remplacement est stupide. Quand vous faites une projection de population vous n'obtenez jamais un résultat tel que la population immigrée deviendrait majoritaire*». C'est du **pur fantasme**.

Preuve en est que le vote d'extrême droite n'est pas corrélé à la présence d'immigré·es : «*En 2017, en France, il y avait, selon l'Insee, 3,8% d'immigrés dans les communes de moins de 2 500 habitants, alors que le vote pour Marine Le Pen y avait atteint 27% au premier tour de l'élection présidentielle. Dans les villes de plus de 20 000 habitants, on comptait 15% d'immigrés et 14% de votes pour la candidate frontiste. À Paris, il y avait 23% d'immigré·es et seulement 5% de vote pour Le Pen. La Seine-Saint-Denis, département avec la plus forte proportion d'immigrés (30,6%), avait voté Le Pen à 13,6%. L'Aisne, département où le vote frontiste était le plus fort (35,7%), ne comptait que 4,4% d'immigré·es*».

Et en 2022 ?

Pablo KRASNOPOLSKY



comme... projet, du SNETP à l'UNSEN

Parler projet éducatif au fil de l'histoire revendicative du SNETP, devenu UNSEN en 1988, a souvent fait débat.

Le mouvement ouvrier via notamment les Bourses du travail s'est toujours donné comme objectif l'instruction des travailleur-euses et de leurs enfants. Il s'articulait avec les luttes et les débats idéologiques qui ont traversé la CGT.

Il faudrait revenir sur le(s) projets de la FEN-CGT, des institutrices de la CGT-U au lendemain de la Première Guerre mondiale, revoir la place de la CGT dans les projets pédagogiques portés par Jean Zay et Léo Lagrange au moment du Front Populaire.

Progrès social et émancipation

centres d'apprentissage dont la formation des enseignant-es dans les ENNA¹, avec en perspective le Plan Langevin-Wallon.

Un retour sur notre stratégie syndicale conduit à retenir les difficultés à articuler démarche de résistance («*lutter contre*») et propositions, dans un contexte où progressivement sous la pression libérale, l'écart entre discours d'intention et réalité se fait grandissant. Ce fut notamment le cas concernant le collège unique (réforme Haby), ou après l'élection de François Mitterrand, sous le ministère Chevènement (80% d'une classe d'âge au niveau Bac).

Comment mobiliser les personnels de l'Éducation et de la formation en articulant luttes statutaires, reconnaissance des missions et développement du service public d'Éducation pour viser des objectifs de progrès social et d'émancipation ?

Des moments forts dans notre démarche revendicative sont à relever :

1968 : assises des ateliers

1976 : introduction du mot d'ordre unificateur, «*prof de LEP, prof de lycée à part entière*» qui a conduit, *in fine*, au statut des PLP

1977 : états généraux des CET (Collèges d'Enseignement Technique)

Décembre 1981 : assises de Creil

1992 : états généraux de la formation professionnelle publique

2001 : dans un cadre confédéral, assises pour l'École : «*Transformer le système éducatif : une exigence sociale*».

C'est au sein de cette démarche que s'est inscrite la création de l'IRETEP (Institut de recherches sur les enseignements techniques et professionnels) en 1984-85.

Ces moments forts se sont appuyés sur une démarche de débats, d'échanges voire de confrontations. Le recul historique permettra d'en mesurer les conséquences et les effets.

MICHÈLE BARACAT - IHS FERC

G. MONTANT : «un certain regard...un demi-siècle d'histoire des enseignants à la CGT»

¹ Écoles Normales Nationales de l'Apprentissage : elles formaient les enseignant-es des centres d'apprentissage puis les PLP jusqu'à la mise en place des IUFM.



À la veille de l'élection présidentielle, s'il est légitime de faire le bilan Éducation du quinquennat Macron-Blanquer, nous estimons surtout qu'il est indispensable de réaffirmer notre projet d'École.

En effet, il s'oppose en tout point à celui de la logique libérale actuellement appliquée et qui est largement portée par bon nombre de candidat-es à cette élection. Au-delà de ces élections politiques, il est avant tout indispensable de porter ce projet auprès de nos collègues en expliquant à la fois ses fondements idéologiques mais aussi comment il pourrait se traduire concrètement au quotidien.